

REACTIONS DE LA COMMUNAUTE BANYAMULENGE FACE AU RAPPORT DE HUMAN RIGHTS WATCH SUR LE GENOCIDE DE GATUMBA

(L'Observatoire de l'Afrique centrale 21/09/2004)

Introduction

Dans la nuit du 13 au 14 Août dernier, le camp des réfugiés de Gatumba fut attaqué par une coalition formée des forces congolaises, des Interahamwe et des éléments du FNL. Cette attaque a visé uniquement les Banyamulenge hébergés dans ce camp. Les victimes Babembe enregistrées au cours de ce génocide l'ont été de façon accidentelle : le fait de vivre sous les mêmes tentes avec les personnes visées, à savoir les Banyamulenge. Il s'agit donc d'un acte de génocide planifié et perpétré par cette coalition transfrontalière.

L'ONG, Human Rights Watch (HRW), a, en date du 7 septembre, rendu public un document intitulé : « Burundi : le massacre de Gatumba. Crimes de guerre et agendas politiques ».

Après avoir pris connaissance du contenu dudit document, la communauté Banyamulenge a décidé d'y apporter une réponse appropriée. La méthodologie suivie se résume en termes ci après :

Critique systématique du document de Human Rights Watch en suivant sa structure ;
Présentation des informations fiables et disponibles tues par le rapport de HRW ;
Nos observations et conclusion.

Partie I : Critiques du rapport de Human Rights Watch

1. Résumé

Dans le premier paragraphe (page 1), on parle des Banyamulenge comme un groupe assimilé aux Tutsi au lieu de dire tout simplement que ce sont des Tutsi. L'idée derrière cette démarche est d'éviter de parler de génocide des Tutsi. Dans le

même paragraphe, l'enquêteur de HRW met au même pied d'égalité les dirigeants burundais et congolais avec les rebelles du FNL et les Interahamwe .

Dans le troisième paragraphe, le FNL revendique l'attaque du camp parce que les réfugiés Banyamulenge qui y habitaient se préparaient à attaquer le Congo. La question qui se pose ici est celle de savoir si le FNL est chargé de la sécurité du Congo ; et si c'était le cas, cela prouve une étroite collaboration entre les forces congolaises et ce mouvement rebelle burundais. On peut signaler par ailleurs que l'enquêteur, au lieu de se concentrer sur la collecte des informations sur terrain, il est allé puiser dans des écrits haineux de la société civile du Sud Kivu circulant sur l'internet; et de ce fait même en faire une pleine publicité.

Dans le dernier paragraphe (page 2) de cette section, l'enquêteur affirme avoir menée des nombreux et longs entretiens avec les victimes, les habitants de Gatumba, les autorités militaires et civiles et des représentants de diverses agences des Nations Unies. Or, l'enquêteur prétend qu'il y avait contrôle des témoignages (voir premier paragraphe, page 25).

2. Recommandations

Au gouvernement du Burundi

L'enquêteur recommande au paragraphe 5 (page 3) la rélocalisation des camps des réfugiés à une distance suffisante des frontières du pays d'origine afin de les protéger de toute attaque frontalière. Mais si c'est le FNL qui est responsable de cette attaque, comme l'affirme l'enquêteur, le déplacement des réfugiés à l'intérieur du Burundi n'est pas une garantie de sécurité pour les réfugiés, car ce mouvement rebelle burundais peut opérer n'importe où sur l'étendue de son pays . Il faut rappeler que dans les normes internationales, l'éloignement des réfugiés des frontières de leur pays d'origine est motivé par l'un ou l'autre de deux éléments suivants :

Soit que les réfugiés représentent une menace contre la sécurité de leur pays d'origine. Or tel n'est pas le cas avec les réfugiés Banyamulenge de Gatumba ; Soit qu'ils sont susceptibles de subir des attaques menées à partir de leur pays

d'origine. Ce qui s'avère être le cas avec le génocide de Gatumba . Mais curieusement l'enquêteur n'ose pas éclairer la communauté internationale à ce sujet.
Au gouvernement de la RDC

Dans le dernier paragraphe (page 3), l'enquêteur ne montre aucune piste d'implication des forces congolaises dans le génocide de Gatumba .Cependant, il recommande qu'une enquête rapide et approfondie soit menée sur la question de la participation éventuelle des citoyens congolais et en particulier des forces armées congolaises dans ce massacre.

Au FNL et aux autres mouvements armés au Burundi et en RDC

La recommandation formulée au FNL (paragraphe 1, page) selon laquelle il faut « prendre toutes les mesures pour que les combattants sous leur commandement se conforment sans délai au droit international... » est en contradiction avec la décision des chefs d'Etat de la région réunis à Dar-Es-Salaam, du 16 au 18 Août dernier, qui a préconisé que le FNL soit désormais considéré comme un groupe terroriste qui doit être éradiqué. L'enquêteur considère donc le FNL comme un mouvement légitime qui doit juste se conformer au droit international dans son combat (contre qui ?).

3. Le contexte

A l'intérieur du Burundi

Dans les deux derniers paragraphes (pages 6 et 7), l'enquêteur de HRW reconnaît d'une part la collaboration qui existe entre le FNL et les Interahamwe ou FDLR et, d'autre part, la présence de ces deux groupes armés sur le territoire congolais dont ils se servent comme base- arrière. Or, dans le cadre de l'attaque de Gatumba, l'enquêteur exclut la participation des Interahamwe qui sont pourtant intégrés dans l'organisation du FNL au Burundi, selon HRW.

A l'intérieur de la RDC

Dans le paragraphe 3 (page 7), l'enquêteur manifeste d'une part la méconnaissance

de la situation politique du Congo et, d'autre part, un parti pris. Premièrement le gouvernement de transition n'est pas formé uniquement d'anciennes forces rebelles ; on y trouve aussi l'opposition politique, la société civile ainsi que l'ancienne composante gouvernementale. Deuxièmement, il est totalement faux d'attribuer au seul RCD le blocage du processus de paix en RDC . L'enquêteur passe sous silence l'administration parallèle qui est en fait responsable de la déstabilisation politique et militaire en cours dans l'est du Congo.

Par ailleurs, dans le dernier paragraphe de la page 7, l'enquêteur se caractérise par une vision tronquée et biaisée de la réalité des problèmes que vivent les Banyamulenge en RDC. L'hostilité manifestée par les autres groupes ethniques envers ces derniers ne date pas de l'implication militaire du Rwanda dans les deux précédentes guerres. Soutenir cette thèse ne ferait que la promotion de l'idéologie développée et véhiculée par les extrémistes de la société civile du Sud Kivu.

A la page 8 paragraphe 1, on y trouve une contre-vérité : le colonel Mutebutsi n'a jamais lancé une attaque contre la ville de Bukavu mais s'est battu à l'intérieur de cette dernière contre les forces rivales dirigées par le général de brigade Mbudza Mabe. De même, une contre-vérité flagrante se retrouve au paragraphe 2 de cette page : c'est celle qui consiste à dire que la MONUC a escorté le colonel Mutebutsi jusqu'à la frontière rwandaise. Soit que l'enquêteur ne connaît pas ce qui s'est passé lors des événements de Bukavu en juin dernier ; soit qu'il le fait intentionnellement pour couvrir les bombardements effectués par la MONUC sur les troupes du colonel Mutebutsi à Kamanyola . Quoi qu'il en soit, on s'imagine mal que l'enquêteur ne soit pas au courant jusqu'à ce jour de ce qui s'est passé à Kamanyola. Par conséquent, la deuxième hypothèse nous semble être la plus plausible.

Sur la même page, dernier paragraphe, l'enquêteur affirme que le gouvernement a déployé de centaines des troupes par crainte annoncée d'une possible invasion rwandaise. Or, le même gouvernement a affirmé avoir déployé une dizaine des milliers des troupes dans cette partie du Congo.

4. Population du camp

Dans le paragraphe 3 (page 10), l'enquêteur affiche un manque d'informations en ce qui concerne l'histoire de ce camp. Rappelons que les tentes blanches, dont est il question dans ce texte furent érigées en octobre 2002 afin d'accueillir les réfugiés congolais (Banyamulenge, Bifulero, Bavira, Babembe,...) lors de la prise temporaire de la ville d'Uvira par les miliciens Mai-Mai . Avant l'attaque, ces tentes étaient occupées par les rapatriés burundais ainsi les quelques familles congolaises (Banyamulenge, Bifulero, Bavira) qui n'étaient jamais retournés au pays depuis cette période. Il ne s'agit donc pas d'un manque d'espace, comme l'affirme l'enquêteur, que les Bifulero et les Bavira étaient hébergés dans ce camp.

Le dernier paragraphe de la page 10 contient une affirmation tendancieuse et politiquement motivée :

L'enquêteur, se faisant siennes (sans les contredire) les informations obtenues auprès des sources non crédibles, cherche à légitimer le génocide de Gatumba sous prétexte que le camp hébergeait des activistes politiques et militaires Banyamulenge qui préparaient une attaque contre le Congo ;

Le HCR qui était le responsable numéro 1 de ce camp n'a jamais fait mention de toutes ces allégations avancées par l'enquêteur ;

Les victimes dénombrées publiquement étaient en majorité des enfants, des femmes et des vieillards, comme le souligne le rapport de HRW au deuxième paragraphe de la page 16, qui n'ont rien à voir avec les activités susmentionnées. A la page 11, paragraphes 2 et 4, l'enquêteur tend à présenter de façon malveillante les victimes du massacre comme des individus ayant mérité le sort qui leur a été réservé, alors qu'il disposait des témoignages sûres et fiables des rapatriés burundais qui vivaient sur le même site, et de l'armée burundaise, qui n'ont rapportés aucune activité militaire dans ce camp (voir paragraphe 3 de la même page).

5. Tentative de délocalisation des réfugiés congolais

Cette partie du texte (pages 12 et 13) contient plusieurs contre-vérités :

L'enquêteur prétend que « les chefs communautaires, comme certains des visiteurs officiels venus du Congo exerçaient une pression considérable sur les réfugiés pour qu'ils refusent d'être transférés ». Premièrement, il n'y a jamais eu des chefs communautaires venus du Congo pour demander aux réfugiés de pas accepter le transfert dans une autre région du Burundi. Deuxièmement, tous les visiteurs officiels venus du Congo, avaient pour mission de sensibiliser les réfugiés pour le retour au pays. C'est le cas de la visite du gouverneur du Sud-Kivu, la délégation ministérielle venue de Kinshasa ainsi que la visite du vice-président de la RDC, Monsieur Azarias Ruberwa juste un jour avant le génocide.

Le HCR ne s'est jamais désengagé de la gestion du camp de Gatumba, comme le prétend l'enquêteur. Le HCR demeure le responsable numéro un de ce camp ; on en veut pour preuve, les différentes réunions de coordination de l'assistance aux réfugiés qu'il tenait avec les différents partenaires. Il est donc totalement faux d'affirmer que depuis juillet, les résidents du camp se prenaient eux même en charge et qu'ils avaient trouvé d'autres sources de ravitaillement soit au Burundi, soit venant du Congo pour continuer à refuser le transfert.

Par ailleurs, l'enquêteur s'évertue, de façon peu convaincante, à justifier le fait que le HCR n'ait pas fourni les moyens nécessaires pour assurer la protection du camp et payé les services d'un administrateur, par le fait qu'il s'agissait d'un camp de transit en processus de fermeture. Cet argument ne tient pas du tout débout dans la mesure où ces mêmes moyens avaient été pourvus dans les deux autres camps de transit de Cibitoke et de Rugombo.

6. L'attaque

A la page 13 (paragraphe 3), l'enquêteur affirme ce qui suit : « un membre du personnel des Nations Unies a vu des hommes en uniforme militaire à proximité du camp et leur a demandé qui ils étaient . Ils répondirent qu'ils étaient là pour assurer

la sécurité du camp et n'insista pas d'avantage » . Si cela se confirmait, cela suppose que les forces des Nations Unies au Burundi (ONUB) disposaient des indices précis avant l'attaque, mais qu'elles n'ont rien fait pour la prévenir. En plus, cette affirmation est en contradiction avec les reproches formulées contre l'armée burundaise et les Banyamulenge pour n'avoir pas informé l'ONUB de l'attaque (page 28, paragraphe 3).

A la page 14 (paragraphe 2), l'enquêteur affirme qu'il y a eu deux groupes d'attaquants : un venu du Congo et un autre qui se serait joint au premier du côté burundais de la frontière. Tout en reconnaissant qu'il y a un groupe venu du Congo, l'enquêteur ne nous fournit aucune indication en ce qui concerne son identité réelle.

De même, les éléments fournis par l'enquêteur, ne peuvent pas conduire à affirmer que la langue des cantiques chantées était exclusivement Kirundi, dans la mesure où il dit que beaucoup ont entendu des cris de « Alléluia » et des « Amen » qui sont des mots universels.

Par ailleurs, les mots « Ingabo z'Imana », attribués abusivement au Kirundi, sont plutôt de la langue Kinyarwanda. En Kirundi, l'armée s'appelle « Intwaramiheto », tandis qu'en Kinyarwanda , l'armée s'appelle exactement « Ingabo » ; et actuellement l'expression « Ingabo z'Imana » est couramment utilisée par les Interahamwe pour s'identifier.

Au paragraphe 2 (page 15), l'enquêteur minimise l'utilisation de la machette lors de l'attaque en évoquant un seul cas trouvé à l'hôpital alors que beaucoup de corps sans vie trouvés sur le lieu en portaient des traces. Est-ce une façon subtile de nier la participation des Interahamwe dans l'attaque ?

Le nombre de personnes tuées indiqué dans ce rapport (paragraphe 2 de la page 16) n'est pas correcte. Il ne s'agit pas de 152 morts mais de 164. Ceci donne l'impression que le rapport aurait été rédigé avec précipitation. L'enquêteur s'étant peut être préoccupé à combattre la version réelle de la coalition des forces génocidaires que de faire connaître au monde l'ampleur de ce crime.

7. Les personnes protégées

L'attaque ne visait que les Banyamulenge et non pas tous ceux qui étaient avec eux. Leurs frères et amis Bembe, victimes de cette attaque ne l'ont été qu'accidentellement par le fait de se retrouver dans les mêmes tentes. Et pour preuve, les quelques survivants Bembe qui ont eu le réflexe de s'exprimer dans leur langue ont été épargnés de ce carnage.

L'enquêteur dit que la femme Bembe a parlé quelques mots en Kirundi pour reconforter son enfant ou localiser un de ses amis. Il est tellement hanté par le fait de prouver que les attaquants n'étaient que des Burundais qui parlaient Kirundi qu'il en est arrivé à faire parler une Bembe le Kirundi qu'elle ne connaît pas. Il voulait en réalité dire que la femme a parlé en Kibembe. Les quatre dernières lignes de ce paragraphe 3, page 16, prouve à suffisance que les seuls visés étaient les Banyamulenge.

8. L'attaque sur le camp militaire et la brigade de gendarmerie

Bien que cela ne puisse être une excuse suffisante pour justifier l'absence d'une intervention rapide sur le site, il faut bien reconnaître que les deux camps (gendarmerie et infanterie) étaient effectivement attaqués par un grand nombre d'assaillants. Il faut aussi reconnaître que les forces de l'ONUB qui disposaient des indices précis avant l'attaque (voir paragraphe 3, page 13) n'ont rien fait pour prévenir ce génocide.

Chercher à responsabiliser uniquement l'armée burundaise dans ledit massacre serait une façon bien subtile de détourner l'attention nationale et internationale en ce qui concerne l'identité des véritables commanditaires et exécutants de ce crime.

On peut relever une contradiction dans les paragraphes 2 et 3 de la page 18 : dans le deuxième paragraphe, l'enquêteur dit : « le commandant du camp militaire-qui disposait du nombre d'hommes plus élevé-, a affirmé qu'il ne savait pas que le site des réfugiés étaient attaqués... », tandis que dans le troisième paragraphe, le même

enquêteur affirme : « Il adit que son camp a été attaqué en même temps que le camp des réfugiés par un nombre important de combattants ». Que peut-on finalement retenir de ces deux versions contradictoires ? L'enquêteur a-t-il rencontré oui ou non le commandant en question ?

A la page 19 (paragraphe 4), l'enquêteur manifeste une méconnaissance géographique des lieux : il situe Rukoko proche du camp des réfugiés et prétend que l'aéroport lui est beaucoup plus éloigné, ce qui est tout à fait l'inverse. Précisons cependant que l'aéroport se situe à une trentaine de kilomètres du camp de Gatumba. Et en cas de besoin de secours rapide, il serait indiqué de faire allusion aux forces basées dans la ville de Bujumbura car étant les plus proches de Gatumba que ne le sont celles de l'aéroport et de la Rukoko.

Par ailleurs, l'enquêteur semble nous dire que toutes les forces déployées à l'aéroport et dans la forêt de la Rukoko seraient sous les ordres du commandant du camp militaire de Gatumba ; ce qui nous paraît impensable.

Signalons en passant que l'enquêteur consacre le gros de son temps (plus de trois pages de ce rapport) à relever les faiblesses de l'armée burundaise plutôt qu'à investiguer les faits afin d'identifier les vrais auteurs de ce génocide.

9. Les auteurs

La responsabilité du FNL dans l'attaque

En guise de réponse au paragraphe 3 de la page 20, on peut seulement rappeler que les failles relevées dans les lignes précédentes en ce qui concerne les langues et les armes utilisées, la provenance des assaillants, les cantiques chantées ne peuvent en aucun cas accréditer la thèse (soutenue contre vents et marées par l'enquêteur) selon la quelle le FNL était la force maîtresse dans le « massacre » de Gatumba. Et quand bien même la présence des femmes et enfants serait une exclusivité du FNL, cela ne constituerait que la preuve de sa participation dans cette coalition.

Aussi, on peut relever une contre-vérité dans ce paragraphe (pages 20 et 21) celle d'affirmer : « Le site des réfugiés de Gatumba, de surcroît, à côté de la forêt de la Rukoko où le FNL est réputé avoir établi une base importante ». La réalité est tout autre : la forêt de la Rukoko est située très loin du camp des réfugiés de Gatumba ; il faut d'abord dépasser l'aéroport qui est situé à plus de 30 km de ce camp avant d'atteindre cette forêt.

Cette stratégie qui consiste à rapprocher la base du FNL du camp des réfugiés dénote une tendance malicieuse visant à faire surgir rapidement et sans difficulté d'accès au site, les éléments de ce mouvement rebelle burundais. Par contre, l'enquêteur omet, de façon, délibérée de mentionner que le camp de Gatumba se situe à moins de 2 km de la frontière congolaise, à partir de la quelle il est plus facile de lancer des attaques sur ce camp que de venir de la forêt de Rukoko ; surtout qu'entre le site des réfugiés et la frontière congolaise il n'existe aucun déploiement militaire. Logiquement, il y a plus d'obstacles à attaquer le camp des réfugiés de Gatumba à partir de la Rukoko où l'enquêteur a mentionné la présence de deux bataillons, l'existence d'un camp militaire à l'aéroport, en plus de celui de Gatumba.

En lisant le contenu du paragraphe 2 (page 21), on comprend que l'enquêteur possède des informations fournies par le combattant FNL arrêté après sa participation au génocide de Gatumba. Il n'a pas cherché à le rencontrer comme l'ont fait les autres enquêteurs (ONUB, Institut Pole, ADEPAE,...) dont les rapports sont attendus. Certainement que ces informations allaient à l'encontre de la thèse qu'il développe sur la responsabilité du « massacre » de Gatumba.

La revendication de l'attaque par le FNL n'apporte aucune preuve en termes de l'exclusivité de la responsabilité du génocide par celui-ci (paragraphe 3 de la même page). Les déclarations ont été faites à partir du sol congolais. Le téléphone utilisé pour appeler les journalistes était du réseau congolais.

Il n'existait aucun précédent entre les Banyamulenge et le FNL pour servir de justification à ce dernier. On peut tout simplement comprendre que cette revendication n'était qu'une stratégie visant à couvrir politiquement ses parrains et alliés congolais qui lui procurent armes, munitions et base-arrière.

Au paragraphe 4 de la même page, l'enquêteur démontre à suffisance que les justifications de ce crime avancées par le FNL ne sont pas fondées ; mais, contre toute attente, il conclut que la revendication de ce génocide par ce dernier semble correcte.

Les langues

On relève une contradiction entre ce qui est dit dans le paragraphe 2 page 22 et ce qui est développé aux paragraphes 4 et 5 de la même page. Dans ces deux derniers paragraphes, l'enquêteur souligne l'élément langue Kirundi comme un des facteurs déterminant pour attribuer la responsabilité de l'attaque au FNL, alors qu'il le remet en cause dans le deuxième. Il prétend que les Burundais ayant vécu au Congo parlent les langues congolaises, mais ne mentionne pas qu'il y a des Congolais qui parlent Kirundi correctement .

Un autre élément important à retenir dans le paragraphe 4 est que les attaquants n'appartenaient pas au même groupe ethnique. Selon l'enquêteur, une jeune mère Mubembe avait conduit une conversation en Kibembe avec un attaquant ; mais d'après un second témoin, un autre attaquant de la même tente n'avait pas paru comprendre le Kibembe. Cet attaquant avait demandé aux occupants de la tente en Kirundi, « Qui êtes vous ? » et lorsque les occupants Babembe ont répondu en Kibembe, il n'avait paru comprendre et avait ouvert le feu. Si parmi les 2 attaquants il y avait un qui parlait les deux langues, il aurait bien traduit pour l'autre afin d'épargner la vie de ces autres Babembe tués dans cette tente. Cela démontre à suffisance que l'attaque a été menée par une coalition des gens ne parlant pas une même langue, et donc appartenant à des groupes ethniques différents.

Au paragraphe 5, l'enquêteur insiste sur le fait que le survivant est un agent de renseignement du RCD Goma. Ce statut lui paraît plus important que celui de réfugié rescapé ayant perdu 2 de ses enfants dans l'attaque ; question de discréditer les informations fiables de ce témoin qui le gêne apparemment. Il affirme gratuitement que le témoin a changé de versions sans pour autant les évoquer.

Il y a lieu de faire remarquer aussi que l'enquêteur ne mentionne pas le fait que le

survivant n'a pas été le premier à parler aux assaillants ; mais que c'est plutôt ces derniers qui se sont parlés entre eux en Kifulero ; l'un donnant l'ordre à l'autre « Mulashe », ce qui veut dire tires sur lui. L'autre assaillant interviendra : « Utamulashe ashaga mu ngambi ze mwitu », ce qui signifie ne tires pas sur lui il vient des camps des nôtres. Le survivant les ayant entendu dans cette langue, interviendra pour les rassurer qu'il était effectivement un des leurs en leur parlant aussi en Kifulero en ces termes : « Mutandashe ndi winyu », ce qui veut dire ne tirez pas sur moi, je suis de vôtres. Et le dialogue a continué en Kifulero.

Le nombre

L'enquêteur se livre à des spéculations qui ne reposent sur aucun fait concret à propos du nombre exact des assaillants. Il ne vise en réalité autre chose que de nier l'existence d'autres troupes (Mai-Mai et Interahamwe) de la coalition, alors que l'un des assaillants arrêté a établi en ces termes sa composition : le gros des effectifs était formé par des éléments congolais suivis en importance numérique par les Interahamwe, le FNL ne venant qu'en troisième position.

10. Les autres auteurs

L'enquêteur reconnaît la participation d'autres groupes dans l'attaque mais ne fournit aucun effort pour les identifier. Mais quand il s'agit de faire le plaidoyer de la thèse de la responsabilité du génocide par le FNL, il va jusqu'à s'abreuver au près des « canaux d'informations informels des partisans du FNL et de divers groupes au Congo ». Il ne fait nullement allusion à d'autres sources aussi informelles qui accréditent la thèse contraire, pourtant nombreuses tant au Burundi qu'au Congo.

En outre, on remarque une disproportion évidente dans le travail de l'enquêteur en ce qui concerne l'implication d'autres auteurs. Quelques lignes seulement ont suffi pour laver de tout soupçon la participation d'autres auteurs.

11. La « version officielle »

L'enquêteur prête des intentions aux Banyamulenge en leur attribuant la paternité de

la version dite officielle. Il prétend que dès les premières heures du « massacre » des Banyamulenge et des personnes leur associées faisaient déjà passer l'information à leurs contacts selon la quelle les attaquants étaient venus du Congo et incluait les Interahamwe. C'est à croire que les Banyamulenge étaient beaucoup plus préoccupés par l'élaboration de la version à présenter que par le malheur qui venait de s'abattre sur eux. C'est du cynisme et du sadisme inimaginable.

12. Les tracts et les preuves d'une planification

Les témoins oculaires et indépendants (cas de l'étudiant chercheur de l'Université d'Oxford) ont eu la copie du tract du 29 juillet 2004 sur le site de Gatumba en date du 04 août 2004. Il est donc totalement faux d'affirmer que personne n'avait connaissance de l'existence de ce tract avant l'attaque. On s'interroge finalement si les investigations de l'enquêteur n'étaient pas avant tout dirigées contre les victimes banyamulenge, au lieu de chercher à identifier les véritables criminels.

13. Le contrôle des témoignages

Les observations formulées précédemment dans les points relatifs aux « langues » et « version officielle », respectivement aux pages 22 et 24, s'appliquent à cette section.

14. La « version officielle élaborée »

Les informations fournies par l'un des assaillants arrêté, ainsi que plusieurs sources concordantes (voir partie 2) contredisent clairement la version présentée par l'enquêteur.

15. L'autre version

Ce que le chercheur de HRW appelle « L'autre version » n'en est pas une. Dans sa défense en faveur de la thèse du FNL, l'enquêteur va jusqu'à faire la promotion de la littérature haineuse des extrémistes de la société civile du Sud-Kivu circulant sur

l'internet. On remarque en outre une collaboration entre le FNL, le FDLR et les extrémistes de la société civile du Sud-Kivu dans l'élaboration des justifications du génocide de Gatumba dont l'enquêteur se fait l'avocat. Il aurait pourtant dû y déceler un signe de l'existence d'un plan génocidaire dénoncé par les Banyamulenge depuis plusieurs mois.

16. Les Nations Unies

L'enquêteur fait des yeux doux aux Nations Unies pour les voir appuyer ses thèses plutôt que de les avoir contre lui. Il les considère comme des enfants auxquels le gouvernement burundais doit assurer éducation. Il met le gouvernement burundais et les Banyamulenge du même côté et veut voir l'ONU se disculper en tirant sur eux à boulets rouges pendant qu'il fait aussi une publicité des versions du FNL, des autorités du Sud-Kivu et des extrémistes de la société civile de cette partie du Congo. Il fait craindre à l'ONU les conséquences d'une éventuelle réaction des Congolais au cas où celle-ci impliquait les forces de la RDC dans le massacre de Gatumba.

17. Justice

Tout en souhaitant la tenue d'une ou de plusieurs enquêtes sur ce « massacre », le chercheur de HRW prévient à l'avance l'opinion publique que cette démarche pourrait conduire à la confusion et à des conclusions divergentes sur les mêmes événements. Est-ce une façon bien subtile de nous inviter à nous contenter de son seul rapport ?

18. La poursuite des dirigeants FNL

Dans le dernier paragraphe de cette section, le chercheur continue à faire la promotion des justifications non fondées du génocide de Gatumba et en diminuer la barbarie ; il le met en balance avec les autres massacres commis contre les Hutu burundais, selon le FNL, comme si ce sont les victimes de Gatumba qui en étaient responsables.

19. Risque accru de guerre

Le génocide de Gatumba ne peut pas être considéré comme le facteur de guerre dans la région des Grands Lacs. Depuis plus de 10 ans, des groupes armés rwandais et burundais, impliqués dans ce génocide, opèrent librement sur le territoire congolais et constituent une menace permanente contre la sécurité et la paix de leurs pays d'origine ainsi que de toute la région des Grands Lacs. C'est l'un des facteurs qui expliquent les deux dernières guerres en RDC.

20. Génocide et crainte d'un empire « Tutsi »

L'intitulé de cette section pose un sérieux problème. On met en comparaison le génocide qui est une réalité avec l'idéologie développée par les extrémistes de la sous-région, celle de la création d'un empire « Tutsi ». Ce qui conduit à deux constatations qui s'imposent, à savoir la banalisation du génocide, et le refus de qualifier le « massacre » de Gatumba d'acte de génocide. L'enquêteur va jusqu'à demander à la communauté internationale de fermer les yeux sur les actes de génocide commis contre les Tutsi, afin de ne pas mécontenter les autres communautés non Tutsi de la région. C'est pour cela qu'il dit : « ceux qui sont soucieux de répondre avec promptitude et énergie à toute invocation du génocide ne sont peut être pas suffisamment conscients que les peurs des Tutsi de subir un génocide, font écho comme par un jeu de miroir, aux mêmes peurs chez les Hutu, face à toute mesure qui pourrait être prise contre eux sous prétexte de lutter contre le génocide ». Il enchaîne dans le même ordre d'idées en disant : « il est moins important d'aboutir à une qualification legaliste de la nature du crime qui a été commis que d'identifier ses auteurs et de les punir ».

La question que l'on peut poser à cet enquêteur est de savoir s'il est possible de punir un criminel sans avoir au préalable qualifié l'acte posé par ce dernier.

Partie II. Informations disponibles tues par le HRW

Il existe beaucoup d'informations relatives à la participation des Mai-Mai de la 10ème région militaire ainsi que les Interahamwe que l'enquêteur n'a daigné mentionner dans son rapport. Des noms des personnes soupçonnées avoir participé au génocide ont été citées ainsi que le nombre des réunions préparatoires, les lieux et les informations afférentes à l'exécution et le repli des attaquants. Par ailleurs, des faits troublants qui se sont passés quelques heures avant l'attaque ont été rapportés dès le premier jour de l'attaque. En effet, il est connu que la réunion préparatoire de l'attaque s'est tenue à Bukavu par les autorités de la dixième région militaire à la quelle participaient le colonel Mahoro, T3 de la division des Interahamwe de Kilungutwe (territoire de Mwenga de la province du Sud-Kivu en RDC), ainsi que le major Amani Geroboali, T2 de la même division dirigée par le général de brigade Mudacumura.

Les deux dernières réunions de finalisation se sont consécutivement tenues à Uvira et Kiliba le 12 /08/2004. La première chez le lieutenant-colonel Mutupeke et la deuxième à coté de l'église de la 8ème CEPAC de Kiliba (territoire d'Uvira). Les personnes suivantes avaient participé à ces deux réunions :

Le général de brigade de la composante Mai-Mai, Jean jacques Ramazani ;
Le lieutenant-colonel Baleke Sumaili ;

Le major Nyerere Bunana;

Le capitaine Claude de la 10ème région militaire émissaire du général Budja Mabe commandant de cette même région.

A l'issue de cette concertation, les personnes ci-après ont été désignées pour conduire les opérations :

Le commandant brigade adjoint Ekofo de la brigade de Kitundu dirigée par le colonel Nakabaka ;

Le lieutenant-colonel Fujo Zabuloni commandant brigade adjoint de la brigade de Lemera dirigée par le colonel Kayamba ;

Le capitaine Kayamba de la brigade de Kigongo dirigée par Zabuloni père ;
Le commandant Majaliwa, officier de renseignement de la brigade de Nakabaka ;
Le commandant King, ancien facilitateur de la MONUC Uvira ;
Le lieutenant-colonel Baleke pour le compte de Mai-Mai de 10ème région militaire ;
Le major Félicien Kanyambi ;

Le capitaine Faustin Nguba (ces deux derniers pour le compte des Interahamwe basés dans la plaine de la Ruzizi.

Les Mai-Mai sont venus en deux groupes : le premier est venu de la plaine de la Ruzizi en passant par les secteurs 7 et 5 pour atteindre Kaholoholo et était conduit par le colonel Fujo Zabuloni ; tandis que le deuxième est venu d'Uvira, en passant par Kavimvira, pour faire jonction avec le premier groupe à Kaholoholo, et était dirigé par le commandant Ekofo.

En date du 11 août 2004, un militaire du service de renseignement, de la brigade du lieutenant-colonel Mutupeke basée à Uvira, a arrêté à Kavimvira une camionnette qui se dirigeait vers la frontière burundaise, à bord de laquelle se trouvaient trois personnes de nationalité burundaise. Après fouille du véhicule, on a trouvé 5 boîtes de grenades, une boîte contenant des obus du canon 7.5 ainsi que des armes incendiaires. Un rapport a été dressé à l'intention de l'officier de renseignement de la brigade, qui a immédiatement procédé à l'arrestation de ces trois personnes. Au cours de l'interrogatoire de ces dernières, elles ont déclaré qu'elles détenaient ces armes de la part du lieutenant-colonel Mutupeke. N'ayant pas cru à la version des suspects quant à l'implication de son chef hiérarchique, l'officier de renseignement les a placés en détention. Tard dans la nuit, le lieutenant-colonel Mutupeke est venu personnellement les libérer avec leur cargaison.

Deux jours plus tard, lors de l'attaque du camp des réfugiés de Gatumba ainsi que de celui de l'armée burundaise, les mêmes types avaient été utilisées par les

assaillants.

Le lendemain matin, après le génocide de Gatumba, l'équipe des militaires, qui gardait le poste frontalier congolais de Kavimvira, a été relevée comme pour éviter de l'exposer à l'interrogatoire des éventuels enquêteurs.

Des sources provenant de Kiliba ont aussi fait état de la présence, dans cette cité, du commandant Ekofo et du lieutenant-colonel Baleke la veille même du génocide.

Le chef de la cité de Sange, M. Masumbuko Burugwa, qui avait été en contact avec certains éléments Mai-Mai qui ont participé au génocide, a été arrêté en date du 16 août par le lieutenant-colonel Mutupeke, après qu'il ait informé les enquêteurs de la MONUC de ce que lui ont raconté ces combattants Mai-Mai. Il sera libéré plus tard, après torture, à la suite de l'intervention de la MONUC, et se trouve actuellement sous la protection de celle-ci.

Du 14 au 16 août 2004, certains éléments Mai-Mai, blessés au cours de l'attaque du camp de Gatumba, ont été internés pour les soins à l'hôpital général de référence d'Uvira. Ils ont été ensuite transférés au centre de santé de Kigongo, situé à 4 km au sud de la ville d'Uvira, pour les soustraire de la curiosité du public. C'est notamment le cas du capitaine Wamwanya, de Mwenyemali et d'Eric.

Actuellement le commandant Ekofo est sous les soins intensifs à l'hôpital Lemera de Panzi, Bukavu, où toute visite à ce malade est strictement interdite. Sa chambre est gardée en permanence par des militaires que le général Mbudja Mabe y a spécialement déployé.

Les informations diffusées relativement à son internement font état du fait qu'il aurait été victime d'un accident où son garde du corps aurait tiré sur lui par inadvertance. Mais d'autres sources affirment qu'il aurait échappé à un attentat visant son élimination physique, question d'effacer les traces de toute implication des forces congolaises dans le génocide de Gatumba. Toutes les tentatives de la part de la MONUC pour rentrer en contact avec ledit malade se sont jusque là soldées par un échec.

Partie III. Observations et conclusion

Le rapport présenté par le HRW est politiquement motivé : l'enquêteur a consacré son temps à interpréter et à discréditer les témoignages disponibles. De même, il n'a pas jugé utile d'interroger, comme l'ont fait les enquêteurs de l'ONUB, de Pole Institute et de l'ADEPAE, M. Minani, un combattant du FNL arrêté à Bujumbura, après avoir participé au génocide de Gatumba, alors que le combattant en question a fourni des détails précis et crédibles en ce qui concerne la composition de la coalition ainsi que du chemin suivi par les assaillants avant et après l'attaque du camp. Tout comme il ne s'est pas donné la peine de mener une quelconque investigation en dehors du Burundi, notamment en RDC. Soulignons aussi que ce rapport contient des contradictions et des contre-vérités flagrantes, ainsi que des affirmations qui frisent le sadisme et le cynisme.

Tous ces éléments réunis ensemble témoignent d'une démarche partisane visant à soutenir la thèse de la seule responsabilité du FNL dans les actes de génocide commis sur le site des réfugiés de Gatumba. Et de là, une question importante se pose : pourquoi le rapport de HRW exclut, en dépit des preuves accablantes, la participation à l'attaque du camp de Gatumba des forces congolaises et des Interahamwe ?

La réponse à cette question se situe à deux niveaux. Premièrement, pour ce qui concerne la RDC, le HRW escamote la vérité pour deux principales raisons :

La peur (sans fondement) que toute implication des forces congolaises aurait un impact négatif sur la transition en cours au Congo. Ce qui compte donc pour le HRW dans ce cas, ce n'est pas la défense des droits de la personne, mais plutôt celle des institutions de la transition au sein desquelles se développent et se propagent dangereusement la haine ethnique et l'idéologie génocidaire, et qui, comme on le sait, n'apportent aucune solution aux deux dimensions (internes et régionales) du conflit congolais ;

Le souci de s'allier la majorité d'autres groupes ethniques congolais. Il se développe

depuis un certain temps, au sein d'un certain nombre d'ONG internationales, une théorie selon laquelle pour bien travailler au Congo, il faut et il suffit de soutenir la position défendue par la majorité de la population, quand bien même on est conscient qu'elle opprime de façon évidente les droits élémentaires des minorités ethniques habitant la partie est de la RDC.

Deuxièmement, dans le cas des groupes armés rwandais, l'exclusion des Interahamwe dans cette attaque s'explique par les raisons suivantes

La position bien connue de Mme Des Forges. Depuis plusieurs années cette dernière mène une campagne un peu particulière, celle qui consiste à affirmer gratuitement que les Interahamwe actuels ont les mains propres, et qu'il n'ont rien avoir avec le génocide de 1994. L'argument avancé est que ces combattants sont encore jeunes et qu'ils ont été recrutés et entraînés récemment sur le territoire congolais. Plus concrètement, Mme Des Forges vise à présenter les Interahamwe (qui se font nommer actuellement FDLR) comme un mouvement qui mène un combat légitime contre un régime dictatorial en place à Kigali. La simple question que l'on pourrait poser à Mme Des Forges est celle de savoir si l'appartenance à un groupe responsable du dernier génocide du XXe siècle, et qui continue à tuer et à en propager l'idéologie, ne serait pas en soi un crime ? Précisons aussi que les recruteurs et les dirigeants de ce groupe armé figurent parmi les planificateurs du génocide rwandais ;

Le refus de donner un caractère génocidaire au « massacre » de Gatumba, d'où la minimisation de l'utilisation de la machette dans cette attaque, en dépit de toutes les preuves visibles sur les corps de plusieurs victimes.

De ce qui précède, il est clair que le HRW s'est totalement disqualifié et discrédité en tant qu'acteur international dans la défense des droits des victimes du génocide de Gatumba. Les raisons présentées ci-dessus montrent bien que les objectifs visés par ce rapport ne sont pas ceux liés à l'identification des véritables auteurs de ce crime odieux, mais plutôt ceux consistant à couvrir certains de ses amis dans la région. Dans ce contexte, les membres de la communauté Banyamulenge ont décidé de rompre, jusqu'à nouvel ordre, toute sorte de collaboration avec le HRW sur ce

dossier précis de l'attaque du camp des réfugiés de Gatumba, tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas revu les positions biaisées exprimées dans ce rapport.

Fait à Bujumbura, le **16 septembre 2004**.

Pour la communauté Banyamulenge :

1. Tharcisse Kayira
2. Musafiri Mushambaro
3. Naum Butoto
4. Gilbert Mututsi
5. Ruben Ruganza
6. Théophile Gakunzi
7. Jonas Sebatunzi
8. Etienne Rusamira
9. Lydia Musafiri
10. Bibish Birori